

## DEBAT

### **Martine BLANC-MONTMAYEUR :**

Il est bien évident que nous avons tout fait pour que les bibliothécaires, au cours de cette journée, rencontrent leurs partenaires. Nous sommes persuadés de n'être qu'un des petits maillons de la chaîne et que le travail en commun est obligatoire.

Je voudrais poser une question à M. Renault, qui avait spécifié une chose importante concernant les rouages administratifs : le Ministère de l'Éducation Nationale n'a en fait qu'un seul partenaire officiel les universités ; en aucun cas il ne peut traiter directement avec les collectivités territoriales. Les choses ont-elles évolué ?

### **Daniel RENOULT :**

Les choses sont plus complexes. En principe les contrats d'établissement par exemple, sont signés entre l'université, établissement public, et l'État. Mais très souvent l'université a développé des relations bi-latérales avec une collectivité locale, ce que le Ministère de l'Éducation Nationale n'ignore pas. Si la discussion finale se fait bien entre l'État et l'université, l'élaboration du schéma nécessite un travail complexe inter-ministériel. S'y engagent la DATAR, le Ministère de l'Industrie et de l'Agriculture pour

les enseignements agricoles, etc. C'est pourquoi tout est regroupé par nos interlocuteurs préférentiels que sont le Recteur et le Préfet.

### **Hugues VANBESIEN,** direction du livre et de la lecture :

Vous nous avez dit que les schémas régionaux, et le schéma national n'étaient pas encore arrêtés. Cependant la presse fait déjà état d'une répartition des bibliothèques universitaires en particulier dans la région parisienne. Pouvez-vous nous préciser ce qui est déjà distribué et ce qui reste ?

### **Daniel RENOULT :**

Le schéma n'est pas arrêté. Il le sera à la fin de cette année. Mais des décisions ont été prises concernant la création d'universités nouvelles dans le Nord-Pas-de-Calais, pour la région parisienne, à Marne-la-Vallée, à Cergy, à Evry-Melun et à Versailles-Saint-Quentin. A Paris même, la nouvelle Sorbonne sera construite dans le cadre de la zone d'aménagement concerté de Tolbiac, à côté de la future Bibliothèque de France. Paris et l'Île-de-France posent des problèmes redoutables du fait de leur saturation. Les universités, commencées dans les années 60, ne sont pas complètement terminées, tel Paris XIII, Paris X ou Jussieu. Nous voulons aussi essayer de répartir la charge d'enseignement supérieur davantage sur la périphérie que sur le centre de Paris. Les nouvelles opérations architecturales seront de qualité, afin de réussir comme l'ont fait les BM, à lier les lieux d'études, d'accueil et de vie. Quant aux chiffres annoncés ici ou là, la seule chose que nous savons depuis le rapport Miquel, est que l'on manque dans la région parisienne de 60 000 à 70 000 places.

### **Jean-Claude ANNEZER,** bibliothèque universitaire de Toulouse :

Une question sur le personnel de ces bibliothèques. Ne pourrait-on souhaiter que les bibliothécaires à l'instar des enseignants, restent attachés à leur université. Dans la région de Toulouse, la personne recrutée pour

l'antenne d'Albi, ne dépend ni de l'université, ni de la bibliothèque départementale, ni de la bibliothèque municipale. Le recrutement s'est fait par le Conseil Général sans participation des professionnels concernés. Peut-il y avoir une politique ou un essai de moralisation de ces embauches "sauvages" ?

### **Daniel RENOULT :**

La situation décrite reflète bien les diversités des initiatives locales et justifie l'intérêt de notre démarche de prévision et de reconnaissance des qualifications. Cependant un des problèmes posés est celui de la mobilité de ce personnel. La profession de bibliothécaire a tout avantage à permettre le passage de ses membres d'un équipement à un autre, d'une pratique d'offre culturelle à une autre. Que deviendront des agents recrutés exclusivement pour une antenne ? Il n'est pas souhaitable que cette pratique se répande. Il faut pouvoir la maîtriser. On en revient à la démarche contractuelle et à l'établissement de convention. Il faut aussi s'interroger sur le niveau de qualification de ces professionnels. Leur rôle pédagogique est très important car les étudiants bénéficient, dans ces délocalisations, d'un faible encadrement pédagogique.

### **Claudine BELAYCHE,** B.M. de Reims :

Vous avez souhaité que les BU bénéficient de constructions et d'un effort porté sur leur environnement et leur cadre. Envisagez-vous des normes de construction par étudiant, ou un crédit plafond au mètre carré ou quelque autre démarche normative.

### **Daniel RENOULT :**

Cette question me permet de préciser quelque chose. Certes nous avons besoin d'un système de référence mais je dirai que nous sommes échaudés par les normes. Depuis 1972, année internationale du livre, il traînait parmi d'autres éléments, la norme d'1,5 m<sup>2</sup> par étudiant. Vous multipliez 30 000 par 1,5 m<sup>2</sup> et vous produisez un monstre. Je crois qu'on

ne peut pas réfléchir de manière quantitative à ces problèmes. Notre approche est plutôt d'établir des programmes types. Nous avons décidé avec Jacques Calagneux, responsable des constructions à la Direction de la programmation et du développement universitaire, de lancer un groupe de réflexion sur ces constructions, avec l'aide d'un cabinet de programmation, afin d'établir des programmes types. Nous y associerons des bibliothécaires, des universitaires et des architectes. L'idée est de sortir deux ou trois programmes types, de voir les questions qui se posent, de mettre en avant un certain nombre d'indicateurs pour aider les universités à leur programmation.

Nous réfléchissons aussi dans ce cadre de programmes types, au coût comme à l'organisation des collections. Par exemple le libre accès doit être une priorité. Mais les exigences des antennes sont très différentes. Les besoins en documentation d'un premier cycle AES sont beaucoup plus grands, du fait de la pluridisciplinarité de cet enseignement, que ceux d'un premier cycle juridique ou économique.